

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1286

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 24 octobre 2022, le Règlement numéro 1286 *décrétant une dépense et un emprunt de 495 000 \$ pour le remplacement du refroidisseur et la mise à niveau de la salle mécanique à l'aréna municipal.*


QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1286 le 22 novembre 2022.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1286 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 28^e jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate